

COMPTE RENDU  
du conseil municipal  
du 20 janvier 2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 :

**Présents :** M. BADUEL Serge, M. COURTAUD Guy, Mme LEBRUN Nathalie, M. DERECH Ghislain, M. LEROY Pierrick, M. SOUDER Philippe, M. MANOURY Emile, , M. PARDO Jérôme, Mme HERMANT Nathalie, M. ALASSIMONE Thierry, Mme BARDY Claire, Mme POREE Anaïs.

**Procuration :** Mme DUMONT Brigitte à Mme LEBRUN Nathalie

Mme Anaïs POREE est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 2 décembre 2016 : Il est demandé que, dans le point concernant la garderie périscolaire, la phrase « elle a constaté que des parents déposaient leurs parents... » soit corrigée par « déposaient leurs enfants ». De même, dans les questions diverses, le nom du représentant du district est M. DUCHER.

Mme BARDY demande ce qu'il en est concernant le goûter fourni aux élèves de l'école à 10H00 par la mairie. Mme LEBRUN répond qu'il sera supprimé, un encas pourra être fourni aux enfants fréquentant la garderie du matin.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le règlement de la nouvelle salle des Associations, le Conseil Municipal répond oui à l'unanimité.

Lors de cette séance, les principales décisions suivantes ont été prises :

---

**AMENAGEMENT CABINET INFIRMIER**

---

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

M. le Maire rappelle que par délibération n°31/2016 du 8 juillet 2016, le Conseil Municipal avait donné son accord pour que soient poursuivies les démarches relatives à l'aménagement de l'ancienne salle des associations en cabinet infirmier. S'agissant d'un Etablissement recevant du Public, il s'est avéré nécessaire de faire appel à un architecte, M. MOREAUX Claude. Ce dernier a établi les plans et chiffré les travaux nécessaires à cet aménagement pour un montant de 33 700 euros HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du dispositif « Ruralité », l'aménagement d'un cabinet d'infirmier au bourg correspondant pour la commune à un investissement en faveur de l'amélioration des services à la population. Ce dispositif d'aide avait fait l'objet d'une présentation, par Yves Lucot, à Doyet le 1<sup>er</sup> décembre dernier.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'approuver ce projet, qui pourrait débiter courant du premier trimestre 2017, ainsi que le plan de financement estimatif suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Démolitions/Déposes	1 600,00	<b>Région</b>	40% 15 264,00
Cloisonnement	4 600,00		
Faux plafond	1 600,00		
Electricité	3 100,00		
Plomberie/Chauffage	4 500,00		
Menuiserie/Agencement	8 300,00		
Peinture/Finitions/Sol	7 000,00	<b>Commune</b>	60% 22 895,00

Imprévus	3 000,00		
SPS	459,00		
Honoraires architecte	4 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>38 159,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 159,00</b>

Après délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un cabinet infirmier dans l'ancienne salle des associations
- **APPROUVE** le plan de financement qui lui a été soumis
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget 2017 - article 21318
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer cette opération.

---

### **CREATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE**

---

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

M. le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, de modifier le tableau des effectifs et permettre ainsi la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Après délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la création à compter du **1<sup>er</sup> juin 2016** d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe
- **PRECISE** que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

---

### **RENOUVELLEMENT POSTE D'AGENT POLYVALENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE**

---

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Par délibération n°33/2016 du 24 août 2016, le conseil municipal a créé un emploi dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion », pour assurer la fonction d'Agent Polyvalent pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois.

Monsieur le Maire propose de faire bénéficier l'agent en place d'un renouvellement de contrat, pour une nouvelle période de 6 mois, après renouvellement de la convention avec Pole emploi.

Mme LEBRUN signale que la personne en poste se comporte très bien, de même que celle qui occupe le poste d'ATSEM auprès de la classe GS/CP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le renouvellement d'un emploi en C.A.E, pour une période de **6 mois**, du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 31 août 2017, avec un temps de travail annualisé de **20,25 heures hebdomadaires** et une rémunération au S.M.I.C,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

---

## REGLEMENT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

---

Vote Pour:13

Vote Contre:0

Abstention :0

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Pôle associatif et sportif est terminé. Il convient de réglementer l'utilisation de la salle des Associations, située à l'intérieur de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et amendé le règlement proposé, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** le règlement de la salle des Associations tel qu'annexé à la présente délibération
- de **fixer la caution** exigible pour chaque utilisateur de la salle à 300 euros.

### Questions diverses :

- Bulletin municipal 2016 : Mme LEBRUN et Mme POREE font part aux conseillers que le bulletin consacrera une page au parcours professionnel des employés de la garderie et de la cantine et se demande s'il est nécessaire de tant le détailler. Les autres conseillers répondent que si les personnes concernées sont d'accord pour ce qui est précisé, il n'y a rien à changer.
- Point travaux de M. COURTAUD :
  - ✚ Stade :
    - terrassement avec empiérement, reste à étaler du tuff. Le long du bâtiment, du gravillon blanc a été placé sur une largeur de 20 cm pour éviter que le mur se salisse.
    - 2 marches ont été faites au terrain de boules
    - engazonnement
    - réception de 60 chaises et de 10 tables
  - ✚ Allée des écoles : barrière commandée + panneaux signalant l'impasse
  - ✚ Chemin aux Bourrus : un rendez-vous est programmé avec M. DUMAS de l'UTT pour voir ce qu'il est possible de faire.
- Mme LEBRUN demande que soit signalé le fait que la lumière reste allumée toute la nuit Route de Doyet.
- M. COURTAUD demande si la mairie a eu des nouvelles concernant la maison appartenant à la commune et située à la Brande. M. BADUEL répond par la négative.
- M. COURTAUD souhaite que la commission cimetièrse se réunisse. Une réunion est fixée dimanche 29 janvier à 11H00 au cimetière.
- M. BADUEL signale que la sono de l'église est en panne. Un devis a été établi par la société RDN Diffusion, pour un montant de 1 823,25 euros TTC.
- M. DERECH repose sa question précédente quant à l'accès à la fibre par l'entreprise BOURGEOT. Mme HERMANT connaît le nom d'un commercial Orange dont se charge de donner les coordonnées dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23H15.